

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

Excusé : J-L. DURAND.

1/ Maintien de salaire

Après la présentation de divers contacts avec le Centre de Gestion et diverses compagnies d'assurance, dont la MNT qui assurait jusqu'à présent 2 salariés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 50 % à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, à concurrence d'une participation communale de 15 € révisable par décision du Conseil Municipal

2/ Demande de subvention au SEDI

M. De Gaudenzi informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2. Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés fin 2012, début 2013 après la présentation du dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 3 455,58 € TTC.

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- accepte la réalisation des travaux pour le projet de la Rue St-Joseph d'un montant de 3 455,58 € ;
- demande que la Commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public ;
- autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

3/ Approbation de la nomination, du siège et des modalités de représentation des communes au sein de la nouvelle Communauté de Communes

Vu la délibération de la Commune du 03/09/2012 acceptant le périmètre proposé par le Préfet de l'Isère, Considérant que des réunions de travail ont été organisées pour travailler sur les compétences et le mode de représentation des communes,

Considérant que pour Cognin-les-Gorges, le nombre de délégués communautaires est fixé à 2 titulaires et 2 suppléants,

Considérant que la Communauté de Communes issue de la fusion prendra la dénomination de communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors et que son siège sera fixé à Vinay, 705 Route de Grenoble,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la dénomination, le siège, et le mode de représentation proposés ci-avant :
- Sous réserve de l'approbation à la majorité qualifiée du mode de représentation, désigne pour représenter la commune au sein de ce nouvel établissement de coopération intercommunal : 2 délégués titulaires : A. Glénat et P. Ferrouillat et 2 délégués suppléants : S. Borel et M. De Gaudenzi.

4/ Décision modificative 2 : Virement de crédit

Pour régulariser certains postes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à prélever 10 000 € au 020 (dépenses imprévues d'investissement) et 3 733,12 € à l'article 2111 (Terrain nu) pour reverser 13 706 € au chapitre 13 (Subvention d'investissement Région) et 27,12 € au 2051 (Concession et droits similaires).

5/ Admission en non valeur

Suite à la proposition du Percepteur pour permettre l'apurement comptable, M. le Maire demande, au Conseil Municipal, l'admission en non-valeur de la somme de 720 € correspondant à une dette irrécouvrable, la personne étant disparue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire d'ouvrir des crédits à l'article 654 pour permettre d'émettre un mandat correspondant à la somme précitée.

6/ Personnel

Pour remplacer Mme Paola Billard démissionnaire, le travail de celle-ci est reversé à Mme Maryse Calendini. Un nouveau contrat de travail lui est fait, précisant que la gestion et le ménage de la Salle Polyvalente sont indissociables. Le ménage de la Mairie et de la Bibliothèque lui est également attribué.

7/ Travaux

Le point est fait sur les différents travaux en cours :

- la réfection des murets de la place, ceux jouxtant la RD 1532 et la reprise du mur du parking du château qui se dégradait avec les infiltrations d'eau, est terminée. La somme de 30 291.50 € TTC, correspondant au devis, bénéficiant de 15 000 € de subvention du Conseil Général, correspondant au devis, est réglée à l'entreprise Eiffage TP, adjudicataire.
- le programme Chemins 2012, suivi par la Direction Territoriale et réalisé par l'entreprise Chambard, a été effectué conformément au cahier des charges, ainsi qu'au devis, et réglé pour les sommes de 2 704,65 € TTC en investissement et 17 406.05 € TTC en fonctionnement.
- les plantations de rosiers haie et de graminées dans les massifs le long de la RD 1532 sont en cours de réalisation par les employés communaux. L'achat des plants se monte à 782.70 € TTC.
- une réflexion est en cours sur le devenir des salles du Parc de la Résidence St-Joseph, démolition ou restauration ?, les devis de la mise hors d'eau étant conséquents, 30 000 € TTC environ.

8/ Contrat de rivière

Patrice Ferrouillat, Délégué communal, fait un tour d'horizon détaillé sur celui-ci et, étant donné son entrée dans sa phase concrète, souhaite que la commune se penche sur une réflexion globale. Une action sur la commune pourrait être entreprise pour une mise en valeur du patrimoine tournant autour de l'eau en étant associé à ceux du bâti, de la géologie, de la forêt ou d'autres découlant des actions des ENS, le tout étant lié.

9/ Prêt de matériel

Dans un souci de responsabilisation, et pour pallier à une usure de celui-ci, le Conseil Municipal décide que tout prêt d'ensemble table-bancs fera l'objet d'une participation financière symbolique :

- un ensemble de 1 à 5 table(s)-bancs 10 €,
- un ensemble de 5 à 10 tables-bancs 20 €,
- un ensemble de + 10 tables-bancs 30 €.

10/ Déclaration Préalable

Le Conseil Municipal examine la Déclaration Préalable de Lilian Veyret au Couet pour la rénovation d'une ancienne maison d'habitation.

11/ Ligne 5000

Patrice Ferrouillat fait le compte-rendu de la Commission Transport et des tractations entre les élus et le Conseil Général. Gérard Cambon, élu à l'Albenc, qui a fait un travail remarquable à la tête de cette commission, souhaite que les communes de la Rive gauche fassent des propositions pour améliorer encore cette ligne en maintenant la pression sur le Conseil Général.